

Les rôles d'un directeur général*

- A. Le rôle du directeur général en outre de ce qui est précisé dans son contrat de travail, dans la politique administrative et salariale du personnel, et dans tout autre écrit approuvé par le Conseil d'administration, est de **s'assurer que l'organisation évolue dynamiquement et dans le respect des politiques d'encadrement définies.**
- B. Le directeur général est le **premier responsable de la gestion** et de l'évolution de l'organisme.
- C. Le directeur général **travaille étroitement avec le Conseil d'administration** afin que les objectifs de la corporation soient atteints.
- D. Le directeur général **doit élaborer le plan d'action annuel** découlant du « Plan stratégique » afin de permettre à l'organisme d'atteindre les résultats déterminés par le Conseil d'administration et cela, en conformité avec les politiques d'encadrement établies et en tenant compte du budget mis à sa disposition.
- E. Le directeur général **doit organiser les ressources** afin que celles-ci jouent leur rôle adéquatement en fonction des objectifs organisationnels.
- F. Le directeur général **met en place les mécanismes d'évaluation des objectifs visés** et des ressources salariées et bénévoles. Il assure le contrôle des résultats qui lui permettent de répondre aux attentes du Conseil d'administration.
- G. Le directeur général **doit assumer son rôle avec un leadership et un esprit entrepreneurial** appropriés à sa fonction.
- H. Le directeur général est **responsable de la mise en œuvre des orientations du Conseil d'administration**, il est imputable des résultats et redevable au Conseil d'administration qui l'engage et l'évalue.
- I. Le directeur général **fait régulièrement rapport au Conseil d'administration.**
- J. Le directeur général voit à ce que le Conseil d'administration ait les outils et les ressources nécessaires pour jouer son rôle adéquatement.

* Regroupement Loisir et Sport du Québec, Guide de politiques sur la gouvernance d'un OSBL, À l'intention des organismes de loisir et de sport du Québec, 2017, p.14